

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

### Pièces à fournir pour une personne majeure

**Aucune photocopie ne sera délivrée par le service  
et tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

Les communes sont uniquement chargées d'enregistrer les dossiers des usagers.  
La délivrance et les délais de fabrication sont de la responsabilité de l'Etat. La mairie agit sous l'autorité de la  
Sous-Préfecture de Torcy, qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications  
qu'elle jugerait nécessaires.

Votre ancienne carte nationale d'identité devra être restituée au moment du retrait de la nouvelle carte.  
Toute carte non retirée dans un délai de 3 mois sera détruite.

### Pièces à fournir par dossier, présence obligatoire du demandeur.

Le service des cartes d'identité est disponible au Guichet unique et ouvert  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45,  
le samedi matin de 8h30 à 11h45.

### Pour une première demande

- Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (original, à demander à la mairie de votre lieu de naissance ou au service central de l'Etat Civil de Nantes si vous êtes né(e) à l'étranger), **sauf si vous possédez un passeport sécurisé (électronique ou biométrique) en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans (apporter l'original + photocopie)**
- 2 photos d'identité récentes en couleur sur fond clair, identiques, sans accessoires dans les cheveux. L'expression du visage sera neutre, bouche fermée. Les photos doivent être nettes, non scannées. Si port de lunettes, pas de reflet dans les yeux.
- 1 justificatif de domicile récent (moins d'un an) **ORIGINAL + photocopie** (facture EDF- GDF eau, quittance de loyer, impôts...)
- pour les femmes mariées, la page mariage du livret de famille - **ORIGINAL + photocopie**
- pour les femmes veuves, la page décès du livret de famille - **ORIGINAL + photocopie**
- Justificatif de nationalité française, ou décret de naturalisation (**ORIGINAL + photocopie**)
  - *Connaître la date et le lieu de naissance de vos parents afin de remplir le dossier*
  - *Si vous êtes en possession d'une ancienne carte d'identité (cartonnée jaune), celle-ci est considérée comme étant une première demande*

## Pour un renouvellement, changement d'état civil ou d'adresse :

- **ORIGINAL + photocopie** de la carte nationale d'identité recto/verso
- Si votre carte est périmée depuis plus de deux ans : Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (original à demander à la mairie de votre lieu de naissance ou au service centrale de l'Etat Civil de Nantes si vous êtes né(e) à l'étranger), **sauf si vous possédez un passeport sécurisé (électronique ou biométrique) en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans (apporter l'original + photocopie)**
- 2 photos d'identité récentes en couleur sur fond clair, identiques, sans accessoires dans les cheveux. L'expression du visage sera neutre, bouche fermée. Les photos doivent être nettes, non scannées. Si port de lunettes, pas de reflet dans les yeux.
- 1 justificatif de domicile récent (moins d'un an) **ORIGINAL + photocopie** (facture EDF- GDF eau, quittance de loyer, impôts...)
- pour les femmes mariées, la page mariage du livret de famille - **ORIGINAL + photocopie**
- pour les femmes veuves, la page décès du livret de famille - **ORIGINAL + photocopie**
- Connaître la date et le lieu de naissance de vos parents afin de remplir le dossier

### Si vous êtes hébergé(e) :

(NOTA : un enfant majeur vivant chez ses parents est considéré comme hébergé)

- 1 attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant **ORIGINAL + photocopie**
- Photocopie de la pièce d'identité de l'hebergeant
- 1 justificatif de domicile récent de l'hebergé ( attestation de sécurité sociale, fiche de paye, facture de téléphone portable, attestation scolaire ..)
- 2 photos d'identité récentes

### En cas de perte ou de vol :

- La déclaration de perte ou de vol
- Un timbre fiscal à 25 € (vendu dans les bureaux de tabac ou au Trésor Public)
- Une copie intégrale de votre acte de naissance sauf si votre carte était en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans *ou si vous possédez un passeport sécurisé (électronique ou biométrique) en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans* :Original + photocopie
- 2 photos d'identité récentes
- 1 justificatif de domicile récent (moins d'un an) **ORIGINAL + photocopie** (facture EDF- GDF eau, loyer, impôts...)
- Un document officiel avec photo permettant de vous identifier (passeport, permis...) **ORIGINAL + photocopie**

Inscription au répertoire civil : décision de justice

**Pour information : 01.64.67.52.94**

**Service central de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères,**  
11 rue de la Maison Blanche 44 941 Nantes Cedex 09 / [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)